



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des carrières des techniciens de laboratoire d'analyses médicales

Question écrite n° 38880

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation des carrières des techniciens de laboratoire d'analyses médicales. En effet, la deuxième étape des accords du Ségur de la santé ne positionne pas les techniciens de laboratoire parmi les 500 000 professionnels paramédicaux concernés par une revalorisation de leurs carrières. Or, dans ce contexte de crise sanitaire, cette profession doit faire face à un rythme de travail épuisant du fait des nombreuses analyses à réaliser chaque jour depuis plus d'un an. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour, à l'instar des autres professionnels de santé paramédicaux, revaloriser la carrière des techniciens de laboratoire d'analyses médicales.

Texte de la réponse

L'accord du Ségur de la santé du 13 juillet 2020 prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue de travaux de réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence. Ces travaux de réingénierie (concertation avec des groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du 2ème semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38880

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4038

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5575